



Confédération des  
Institutions Financières  
Afrique de l'Ouest

---

## AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS (AMI)

### CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DE FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est une institution de microfinance de type coopératif, agréée par le Ministre en charge des finances du Burkina Faso le 17 décembre 2007 et inscrite au registre des institutions coopératives d'épargne et de crédit sous le numéro A-13070367. Soumise aux dispositions de la loi N°001-2025/ALT du 13 février 2025 portant réglementation de la microfinance au Burkina Faso, la CIF est également immatriculée comme société coopérative avec conseil d'administration conformément à l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives sous le numéro 25-SC-01073.BF/RCEN/PKAD le 8 décembre 2025.

La CIF regroupe six (6) grands réseaux nationaux de coopératives d'épargne et de crédit dans cinq (5) pays de la zone UMOA à savoir : (i) la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-BENIN) ; (ii) la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) ; (iii) la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO) ; (iv) l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit « NYESIGISO » du Mali, (v) l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW) et (vi) l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et de l'exécution des marchés des exercices 2026, 2027 et 2028, la CIF lance le présent Avis général à manifestation d'intérêt (AMI) afin de constituer une base de données de fournisseurs et prestataires qualifiés que la CIF pourrait consulter lors de ses consultations restreintes dans le cadre des passations de marché conformément aux exigences de son Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables.

A ce titre, le présent avis est ouvert à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou entreprises régulièrement installées dans la zone UEMOA, ayant les compétences nécessaires (capacités juridiques, techniques, financières, ...) dans l'un des domaines cités ci-dessous pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension, de sanction ciblée et en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et parafiscale.

### I. DOMAINES ET CATÉGORIES CONCERNÉS

N° du Lot	Domaines et catégories
	<b>FOURNITURES</b>
01	Matériel informatique, réseaux et logiciels
02	Équipements électriques et électroniques
03	Imprimés administratifs et supports personnalisés
04	Mobilier de bureau
05	Fournitures de bureau
06	Équipements de sécurité : caméras, alarmes, extincteurs, etc.
07	Matériels roulants
08	Consommables informatiques
09	Pièces de véhicules (Batteries, pneus, etc.)
10	Assurances-vie et Assurance IARDT
11	Billets d'avion
	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>
12	Maintenance informatique et réseaux
13	Développement d'applications et digitalisation

14	Entretien et nettoyage des locaux
15	Surveillance et gardiennage des locaux
16	Communication, graphisme, marketing, diffusion, presse et publicité
17	Formations professionnelles & Appui Conseil
18	Audit règlementaire et contractuel
19	Conseil juridique
20	Locations (véhicules, équipements)
21	Fournitures de pause-café et déjeuner
22	Fournitures d'hébergement et de salles de conférences
23	Entretien et réparation de mobilier de bureau
24	Entretien et réparation de véhicules
25	Entretien et réparation de groupes électrogènes
26	Entretien et réparation des matériels informatiques et réseaux
27	Entretien et réparation des climatiseurs
28	Entretien de bâtiments
29	Entretien et réparation des installations d'électricité
30	Entretien et réparation des installations de plomberie sanitaire
31	Services de transport et déménagement national et international
32	Fourniture de matériels informatiques et bureautiques
33	Aménagements et installations divers

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs lots.

## II. DOSSIER DE CANDIDATURE REQUIS

Toute personne intéressée doit envoyer à la CIF, un dossier complet comprenant :

- Une lettre d'intention adressée au Directeur Général de la CIF précisant le ou les domaines concernés ;
- Une présentation de l'entreprise indiquant son adresse complète, sa situation géographique, un contact téléphonique permanent, en ce qui concerne les personnes morales. Pour un Prestataire ou fournisseur indépendant, son curriculum vitae est requis ;
- Une copie certifiée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et de la certification de l'immatriculation Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- Au moins trois (3) références techniques (joindre les preuves : attestations de service fait, contrats, etc.) ;
- Catalogue si disponible.

## III. DEPOTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les personnes physiques ou morales intéressés par le présent avis devront soumettre leurs manifestations d'intérêts rédigées en langue française par voie électronique avec le libellé «**Avis à manifestation d'Intérêt en vue de la constitution du répertoire des fournisseurs et prestataires qualifiés pour le compte de la CIF au titre des années 2026,2027 et 2028**» au plus tard, le **25 mars 2026 à 16H00 GMT** à l'adresse électronique [offres@cif-ao.org](mailto:offres@cif-ao.org).

La Direction Générale de la CIF se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent avis à manifestation d'intérêt sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires.



#### IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- L'inscription au répertoire **n'engage pas la CIF à des commandes automatiques**.
- Les prestataires retenus seront consultés en priorité pour les marchés correspondant à leurs domaines.
- La CIF se réserve le droit de rejeter toute candidature incomplète ou non conforme.

#### V. SELECTION DES PRESTATAIRES

Une Commission ad hoc d'analyse des offres et sélection sera mise en place par la Direction Générale de la CIF pour procéder à l'analyse des dossiers reçus aux fins de sélectionner les fournisseurs et les prestataires par domaine d'activités conformément aux dispositions du manuel de procédures administratives, financières et comptables de la CIF.

La sélection sera guidée par le contenu du dossier de soumission et sur l'appréciation des qualifications, de la qualité et des coûts proposés.

Ouagadougou, le 03 mars 2026

Le Directeur Général



Dr. Mathieu SOGLONOU